

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Compte rendu du conseil municipal du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 28/03/2024

Présents : BARRABAND Jean Paul, BISSON Virginie, FENILLE Audrey, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel.

Excusés : PEYLET Jessica – RONDIER JM (procuration à OLLIER M) – Marc HEBEL (Procuration à JOSLIN JL)

Secrétaire : MORIN Matthias

Début du conseil : 19H40

1. Adoption du compte rendu du dernier CM du 04.03.2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil municipal

2. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MORIN Matthias, plus jeune conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

3. Ajout à l'ordre du jour

JL Joslin demande l'ajout du point suivant : adhésion de la commune de La Villedieu au SDIC

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

4. Fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Cette décision permettra :

d'autoriser M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

De donner tous pouvoirs à M le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

D'autoriser M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

5. Etat 1259

Le Maire présente l'état prévisionnel des recettes fiscales correspondant aux différentes taxes perçues par la commune. Le montant est de 182.520 €. Il demande d'accepter ces sommes par un dont acte.

6. Budget Principal 2024

Fonctionnement : salaire des personnels, matières premières, charges du quotidien

Dépenses :

Les adjoints ont travaillé le budget en amont en présence de M Ferringan, conseiller aux décideurs locaux, notamment pour le passage au référentiel M57 de l'instruction budgétaire et comptable. JL Joslin fait une lecture analytique du budget prévisionnel en s'appuyant sur un tableau comparatif aux années précédentes. Les charges les plus importantes restent celles du personnel qui représentent un peu plus de la moitié des dépenses eu égard au services rendus à la population. La maintenance, l'entretien des bâtiments, des logements communaux et du matériel sont également des sources de dépenses importantes. Le prévisionnel des dépenses tient également compte de

l'inflation des matières premières et de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, granulés bois). Le maire propose une ventilation la plus sincère et équilibrée possible sur les différents chapitres afin d'éviter, autant que faire se peut, les délibérations budgétaires modificatives (DBM). Le total des dépenses prévisibles réelles s'établit à 345.592 €

Recettes :

La dotation globale de fonctionnement DGF est constante, on peut néanmoins noter une augmentation de la dotation de péréquation et de solidarité rurale. La commune profite des redevances sur les pylônes électriques. A noter que 30 % du FPIC est reversé à la Com Com CGS. Les quatre logements sont loués et la salle polyvalente est régulièrement utilisée. Le prévisionnel des recettes s'établit à 463.707 €.

Le budget de fonctionnement s'équilibre avec les excédents reportés 2023 (406.229 €) et le virement vers la section d'investissement (156.426 €). Le conseil municipal s'entend pour trouver le bon équilibre entre un investissement mesuré et des réserves de fonctionnement suffisantes pour pouvoir faire face aux imprévus et avoir un budget le plus sincère possible.

Investissement Voirie, logements, réseaux, extension salle polyvalente, aménagement aire loisirs Farges

Dépenses :

JL Joslin présente le budget ligne par ligne avec la programmation pluriannuelle de reprofilage, réfection et renforcement de la voirie communale. Il faut également prévoir le projet d'extension de la salle polyvalente et l'aménagement de l'aire de loisirs de Farges. Le prévisionnel des dépenses est de 199.100 €. L'endettement de la commune se limite à un prêt de 6.700 € annuel (rénovation de la mairie et des classes) qui arrivera à terme en 2024. Le budget d'investissement comprend également les opérations d'ordre.

Recettes :

Les recettes comprennent le versement de la section de fonctionnement, la DETR, le Boost'Comm'Une, FCTVA, d'autres aides à l'investissement... pour l'équilibre budgétaire.

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Budget Assainissement 2024

Fonctionnement

Dépenses :

Elles sont principalement constituées des vidanges (station du bourg), des prestations de la SAUR, des analyses d'eau et un prévisionnel pour le curage de la lagune de Farges. Il faut également valoriser le temps de travail du personnel pour l'entretien des stations estimé à 2400 € (100 heures à 24€/h) ainsi que l'utilisation du matériel pour 600 € (à 30€/h). Il faut ajouter les amortissements* pour un prévisionnel de 29.949 €

Recettes :

Elles sont constituées de l'excédent reporté 2023, des redevances et des opérations d'ordre pour l'équilibre budgétaire.

Investissement

Dépenses :

JL Joslin propose une provision de dépense de 27.440 €, amortissement compris, pour faire face à tout problème technique comme le changement d'une pompe.

Recettes :

Elles sont abondées par le solde reporté 2023, les opérations d'ordre et le virement de la section de fonctionnement pour l'équilibre budgétaire

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

**L'amortissement est une technique comptable. Il consiste à constater la dépréciation d'un bien, c'est-à-dire de l'amointrissement irréversible de sa valeur par rapport à la période précédente. C'est une opération d'ordre budgétaire qui se réalise par l'inscription d'une dépense de fonctionnement et d'une recette strictement identique en investissement. Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements*

effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

8. Tarifs de la cantine

Le maire propose d'augmenter le tarif plein de la cantine de 20 cts compte tenu de l'inflation du coût des denrées alimentaires et de l'énergie. Le coût d'un repas passera de 2,50 € à 2,70€

Vote : POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Le maire indique que l'on arrive en fin de contrat de l'aide à 3€/repas pour la cantine mise en place par l'agence de service et de paiement ASP. Il propose de signer un nouveau contrat triennal. Il indique que pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1€ » depuis le 1er août 2022, le tarif social d'1€ maximum permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3€, doit être attribué aux familles dont le QF quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000€. Dans cette convention, il y a l'obligation de proposer 3 tarifs avec le choix suivant pour notre commune :

- 50 cts pour les familles dont le QF est compris entre 0 et 900 €
- 90 cts pour les familles dont le QF est compris entre 901 € et 1000 €
- 2,70 € pour les familles dont le QF est supérieur à 1001 €

Le maire demande l'autorisation de signer la convention triennale avec l'ASP et d'accepter les nouveaux tarifs sous réserve du renouvellement de ce contrat.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

9. Désignation d'un représentant de la commune pour le transfert du terrain de Farges, impasse de la Caux et autres biens de section

Le maire, comme représentant des sectionnaires, propose de désigner M Ollier pour représenter la commune lors des ventes de terrain de section et de signer tous les documents et actes afférents à ces transferts et ventes.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

10. Subvention de l'école

JL Joslin indique qu'il reste 1600 € sur le compte de l'école. IL propose de verser 2500 € à la caisse des écoles. Il indique qu'une sortie pédagogique au château de Murol (63) est programmée en juin.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

11. Adhésion CDG23 : dispositif de signalement pour les agents

Le maire propose une adhésion au Centre de Gestion de la Creuse permettant aux agents de signaler tout acte de violence, harcèlement, discrimination, agissement sexiste dans le cadre de leur service au sein de la commune. Le maire demande l'autorisation de signer la convention et d'allouer les crédits nécessaires y faisant référence.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

12. Adhésion SDIC

Le maire demande d'accepter que la commune de la Villedieu adhère au SDIC comme prévu dans les statuts de ce syndicat.

Vote : POUR 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

M Ollier revient sur la posture d'un agent de la commune et particulièrement son rapport avec l'autorité. Après un premier signalement des faits lors de la séance du conseil municipal du 15 Février, l'agent a été reçu par le maire. À la suite d'un courrier de cet agent et un deuxième entretien, une réponse factuelle lui a été adressée pour répondre point par point à ses interrogations.

Fin du conseil à 22h00

Le Maire, Jean-Louis JOSLIN

Le secrétaire de séance, Matthias Morin